



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre des membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 06/12/2023

Date d'affichage : 18/12/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

15 DEC. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-136**

Domaine : 7.5 - Subventions

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement – Communauté des Communes des Pyrénées Audoises – Partenariat pour le Marché de Noël

Vu la délibération n° MA-DEL-2023-048 du 04 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 de la Commune de Quillan ;

VU la délibération n° MA-DEL 2023-049 en date du 04 Avril 2023 qui approuve le vote des subventions aux associations ;

VU le courrier de la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises en date du 05 Octobre 2023 ;

CONSIDERANT qu'une enveloppe de subvention exceptionnelle sur délibération spécifique est prévue;

CONSIDERANT la demande formulée par Le Président de la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises, sollicitant une subvention de fonctionnement,

CONSIDERANT que la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises organise chaque année, en partenariat avec la Ville de Quillan, un marché de Noël et qu'il convient de souligner l'importance de l'attractivité de celui-ci ;

La Communauté des Communes des Pyrénées Audoises propose d'organiser un spectacle déambulatoire pour tout public pour un coût total de 2.650 € et sollicite une participation à hauteur de 50 % de la part de la Commune.

CONSIDERANT qu'une contribution financière obligatoire au titre de l'usage du chauffage du Gymnase Paul MULLOT a été fixée à 300 € par jour d'occupation ;

M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver le principe d'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises d'un montant de 725,00 euros.
2. D'imputer la dépense en section de fonctionnement du BP 2023.
3. D'autoriser M. Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 23 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-136**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-12-15T09-05-19.00 (MI249714373)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20231215-2023-136-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Attribution d'une subvention de fonctionnement - Communauté des Communes des Pyrénées Audoises - Partenariat pour le Marché de Noël**Date de décision :** Dec 15, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-136.PDF](#)**Préparé**Date **15/12/23 à 09:05**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **15/12/23 à 09:05**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **15/12/23 à 09:10**